

RCS : PERIGUEUX

Code greffe : 2402

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PERIGUEUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 00055

Numéro SIREN : 510 633 472

Nom ou dénomination : A.V.M.I. (Achats, Ventes, Matériels d'Investissements)

Ce dépôt a été enregistré le 27/05/2024 sous le numéro de dépôt 1777

SARL A.V.M.I
ZAE DU GRAND MOULIN
24360 VARAIGNES

APPROBATION DES COMPTES
CLOS AU 31 DECEMBRE 2022

*certifié conforme à
l'original.*

Désignation de l'entreprise <u>AVMI</u>										Néant ☐ *														
Adresse de l'entreprise <u>ZAE DU GRAND MOULIN 24360 VARAIGNES</u>																								
SIRET <table><tr><td>5</td><td>1</td><td>0</td><td>6</td><td>3</td><td>3</td><td>4</td><td>7</td><td>2</td><td>0</td><td>0</td><td>3</td><td>8</td></tr></table>												5	1	0	6	3	3	4	7	2	0	0	3	8
5	1	0	6	3	3	4	7	2	0	0	3	8												
Durée de l'exercice en nombre de mois * <table><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table> Durée de l'exercice précédent * <table><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table>												1	2	1	2									
1	2																							
1	2																							
										Exercice N clos le														
										3 1 1 2 2 0 2 2														
ACTIF										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3										
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012																			
		Autres *	014		016																			
	Immobilisations corporelles *		028	39 016	030	39 016																		
	Immobilisations financières * (1)		040	1 200	042						1 200													
	Total I (5)		044	40 216	048	39 016					1 200													
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	79 047	052						79 047													
		Marchandises *	060		062																			
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066																			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	2 830	070						2 830													
		Autres * (3)	072	21 923	074						21 923													
	Valeurs mobilières de placement		080		082																			
	Disponibilités		084	67	086						67													
	Charges constatées d'avance *		092		094																			
	Total II		096	103 868	098						103 868													
	Total général (I + II)		110	144 084	112	39 016					105 068													
PASSIF										Exercice N 1		NET												
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120						100													
	Écarts de réévaluation				124																			
	Réserve légale				126						50													
	Réserves réglementées *				130																			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)				131						945													
	Report à nouveau				134						(74 049)													
	Résultat de l'exercice				136						182													
	Subventions d'investissement				137																			
	Provisions réglementées				140																			
Total I				142						(72 772)														
Provisions pour risques et charges				Total II	154																			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156						172 953													
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164																			
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166						3 336													
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)				169	706					1 551													
	Produits constatés d'avance				174																			
Total III				176						177 840														
Total général (I + II + III)				180						105 068														
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an				195														
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *				182														
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *				184														

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : <u>AVMI</u>										Néant ☐ *	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *									
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice									
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406													
	Autres	410		412		414		416													
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426													
	Constructions	430		432		434		436													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	11 899	442		444		446	11 899												
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456													
	Matériel de transport	460	27 117	462		464		466	27 117												
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476													
Immobilisations financières		480	1 200	482		484		486	1 200												
TOTAL		490	40 216	492		494		496	40 216												
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																					
Fonds commercial		495		497		498		499													
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506													
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516													
	Constructions	520		522		524		526													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	11 615	532	284	534		536	11 899												
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546													
	Matériel de transport	550	25 399	552	1 718	554		556	27 117												
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566													
TOTAL		570	37 014	572	2 002	574		576	39 016												
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																	
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1		2		3		4		5											
		6		7		8		9		10											
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values																
					Court terme *	Long terme															
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧													
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧														
1																					
2																					
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589													
Plus-values taxables à 19 % ①		579		Régularisations	590	583	594	595													
TOTAL					596	585	597	599													

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : AVMI										Néant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires		600		602		604		606		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		601		603		605		607		
	Autres provisions réglementées *		610		612		614		616		
Provisions pour risques et charges			620		622		624		626		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations		630		632		634		636		
	Sur stocks et en cours		640		642		644		646		
	Sur clients et comptes rattachés		650		652		654		656		
	Autres provisions pour dépréciation		660		662		664		666		
TOTAL			680		682		684		686		
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
		Dotations		Reprises							
Fonds commercial	681		683								
Autres immobilisations incorporelles	700		705								
Terrains	710		715								
Constructions	720		725								
Inst. techniques mat. et outillage	730		735								
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745								
Matériel de transport	750		755								
Autres immobilisations corporelles	760		765								
TOTAL		770		775							
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
1		Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes									
2											
3											
4											
5											
6											
7											
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD										780	
II DÉFICITS REPORTABLES											
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982	78 554							
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)			982 bis								
Nombres d'opérations sur l'exercice			982 ter								
Déficits imputés			983	182							
Déficits reportables			984	78 372							
Déficits de l'exercice			960								
Total des déficits restant à reporter			970	78 372							
III DIVERS											
Primes et cotisations complémentaires facultatives										381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin										325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite										327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *										380	
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS										326	
N° du centre de gestion agréé										388	
Montant de la TVA collectée										374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)										378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant										399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										397	

SAGE Experts-comptables Janvier 2023 : Etat préparatoire.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant ☐ *

Exercice clos le

31122022

SIREN

5 1 0 6 3 3 4 7 2

Dénomination de l'entreprise

AVMI

Adresse (voie)

ZAE DU GRAND MOULIN

Code postal

24360

Ville

VARAIGNES

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	45
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	55

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	Dénomination	SARL HPC	% de détention	45,00	Nb de parts ou actions	45
N° SIREN (si société établie en France)						
Adresse :	N°	Voie	LE JONCO			
	Code Postal	Commune	LA COURONNE	Pays		
	16400					
Forme juridique	Dénomination		% de détention		Nb de parts ou actions	
N° SIREN (si société établie en France)						
Adresse :	N°	Voie				
	Code Postal	Commune		Pays		
Forme juridique	Dénomination		% de détention		Nb de parts ou actions	
N° SIREN (si société établie en France)						
Adresse :	N°	Voie				
	Code Postal	Commune		Pays		
Forme juridique	Dénomination		% de détention		Nb de parts ou actions	
N° SIREN (si société établie en France)						
Adresse :	N°	Voie				
	Code Postal	Commune		Pays		

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)	M	Nom patronymique	CARETTE	Prénom(s)	FLORENT	Nb de parts ou actions	55
		Nom marital		% de détention	55,00		
Naissance:	Date	19/09/1970	N° Département	45	Commune	ORLEANS	Pays
Adresse :	N°	Voie	ROUTE DE NONTRON				
	Code Postal	Commune	JAVERLHAC-ET-LA-CHAPELLE-SAINT-ROBERT	Pays			
	24300						
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)		Nb de parts ou actions	
		Nom marital		% de détention			
Naissance:	Date		N° Département		Commune		Pays
Adresse :	N°	Voie					
	Code Postal	Commune		Pays			

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.


**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*
**Formulaire à déposer
en double exemplaire**
**Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)**
Timbre à date du service
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012022	et clos le	31122022	Régime simplifié d'imposition	X
--------------------	----------	------------	----------	-------------------------------	---

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe Régime réel normal

Si PME innovantes, cocher la case ci-contre
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	Adresse du siège social:
AXMI AXMI DU GRAND MOULIN 24360 VARAIGNES SIRET 5 1 0 6 3 3 4 7 2 0 0 0 3 8	Mét :
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

RÉGIME FISCAL DES GROUPES
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITÉ	
Activités exercées	Commerce de gros (commerce interentreprises) de machines-outils
Si vous avez changé d'activité, cochez la case	

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	Déficit
Bénéfice imposable à 15 %	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	

2. Plus-values	PV à long terme imposables à 15 %	PV à long terme imposables à 19 %	PV exonérées (art. 238 quinquies)
	Autres PV imposables à 19 %	PV à long terme imposables à 0 %	

3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	Autres dispositifs	
Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies			

Société d'investissement immobilier cotée Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

 1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts
 2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n°2065-SD)

1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre

2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI x NON Si oui, indication du logiciel utilisé EBP

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr
S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

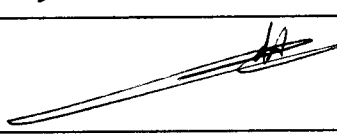
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
CABINET GOURGOUSSE 11 av des Eglantiers 24660 COULOUNIEUX CHAMIERES Tél: 0553359103		Tél:	
OGA/OMGA	Viséur conventionné	(Cocher la case correspondante)	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viséur ou certificateur conventionné :		Date:	Lieu: VARAIGNES
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viséur ou certificateur conventionné		Qualité et nom du signataire:	
		Signature :	
Examen de conformité fiscale (ECF)		prestataire :	

A.V.M.I

Société à responsabilité limitée
Au capital de 100 €uros
Siège social : ZAE DU GRAND MOULIN
24360 VARAIGNES
510 633 472 RCS PERIGUEUX

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30/06/2023

FEUILLE DE PRESENCE

N°	Associés	Pleine Prop.	Voix	Signature
1	M. Florent CARRETTE	55	55	
2	La Sarl H.P.C représentée par Mr Florent CARRETTE	45	45	

Certifiée sincère et véritable la présente feuille de présence à laquelle sont annexé 0... pouvoirs,
arrêtée à 2 associés présents ou représentés possédant ensemble 100 droits sociaux.

Le président

*certifié conforme
à l'original*

A.V.M.I

Société à responsabilité limitée
Au capital de 100 Euros
Siège social : ZAE DU GRAND MOULIN
24360 VARAIGNES
510 633 472 RCS PERIGUEUX

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2023**

L'an deux mille vingt trois
Le 30 juin
A 16 heures.

Les associés de la Sarl A.V.M.I., société à responsabilité limitée au capital de 100 euros, divisé en 100 parts de 1 Euro chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, à ZAE du Grand Moulin 24360 VARAIGNES sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents : Monsieur Florent CARRETTE, propriétaire de 55 parts sociales
La Sarl H.P.C, représentée par Monsieur Florent CARRETTE, propriétaire de 45 parts sociales,
Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société,

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Florent CARRETTE, gérant associé.

Le président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code du Commerce, et décision à cet égard,
- Rémunération du gérant,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :



- La feuille de présence,
- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2022
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressées aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, établis par la gérance.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard des articles 39-4 et 39-5 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de 182 Euros de l'exercice de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	182 Euros
------------------------	-----------

au compte «Report à nouveau débiteur » qui s'élève ainsi à
 – 73 867 Euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des quatre années précédentes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.




TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'Article L. 223-19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune desdites conventions.

Chaque intéressé n'ayant pas pris part au vote de la convention le concernant, cette résolution est adoptée à l'unanimité des autres associés présents ou représentés.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés.

Signature :
Mr Florent CARRETTE

Sarl H.P.C

~~H.P.C~~
SARL AU CAPITAL DE 100000€
MATÉRIEL DE NETTOYAGE
METALLURGIE INDUSTRIELLE
ZAE LE GRAND MOULIN
24360 VARAIGUES
T.0617396622 HPC16@SFR.FR
SIRET4198057800077-APE2929B

*certifié conforme
à l'original*